

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015**

Présidente : Mme Marielle PEIRO

Conseillers présents : M. Jean-Luc ALASSET, M. Henri LAMOUREUX, Mme Véronique TERRIER,

Conseillers absents : M. Marc TAURINES, M. Franck VISENTIN (a donné procuration à Mme Marielle PEIRO).

Véronique TERRIER a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal a été convoqué le 5 juin 2015 pour 20h45.

## **Validation des Procès-verbaux : du 10/12/2014, du 27/01, 15/04 et du 23/04/2015,**

Les conseillers municipaux ont reçu avec la convocation les quatre rédactions des procès-verbaux (P.V) nommés ci-dessus. Ceux-ci ont pu en prendre connaissance.

Madame le maire demande indépendamment pour chaque P.V s'ils ont des observations et demandes particulières.

Aucunes remarques ne sont apportées.

Madame le maire procède aux votes :

10/12/2014	Résultat du vote : POUR à l'unanimité.
27/01/2015	Résultat du vote : POUR à l'unanimité.
15/04/2015	Résultat du vote : POUR à l'unanimité.
23/04/2015	Résultat du vote : POUR à l'unanimité.

## **1 – DECISION MODIFICATIVE DU TAUX DE LA TAXE CFE :**

### **a) Vote des taux (délibération n° 26-2015)**

Madame le maire rappelle, vu le manque de recettes, une application d'un coefficient de variation de 1.297692 a été appliqué lors du vote des 4 taxes (conseil municipal du 23/04/2015).

Il s'avère que la DRFIP nous a fait remarquer que le plafond communal de la CFE est dépassé.

Mme le maire propose, de passer à un coefficient de 1,099230 pour l'ensemble des taxes. (Taxe foncière bâti et non bâti, Taxe d'habitation, CFE)

Elle propose au conseil municipal, de revoter avec l'application du nouveau coefficient l'ensemble des 4 taxes.

Vote POUR à l'unanimité.

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015**

## **b) Délibération modificative n°1- Commune, diminution de crédits (délibération n° 27-2015)**

Taxe d'habitation (23.68%) - Taxe foncière bâti (15.95%) et non bâti (142.42%) - CFE (45.52%).  
L'application des nouveaux taux de taxes, implique une diminution des recettes de 29 980€.

Madame le maire propose une diminution de dépenses au chapitre 22 (dépenses imprévues).

C'est-à-dire 30 038,93€ – 29 980,00€ = 58,93 €

Et une diminution de recettes au chapitre 73 (impôts et taxes)

C'est-à-dire 196 153,00€ – 29 980,00€ = 166 173,00 €

Vote POUR à l'unanimité

## **2 – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Madame le maire informe le conseil municipal du courrier de la préfecture du 12/05/2015 précisant que le plafond indemnitaire de 2015 reste identique à celui de 2014 et s'élève à 474.22€

Montant alloué par la commune en 2014 : 468,15€

Montant 2015 proposé : 468,15€ (pas de changement)

Vote POUR à l'unanimité

## **3 – MISE A JOUR STATUAIRE DES STATUTS DE CAP LAURAGAIS (SERVICES MUTUALISES) (Délibération n° 28-2015)**

Madame le maire mentionne la délibération prise le 24/03/2015 par le Conseil Communautaire de Cap Lauragais qui a adopté la mise à jour des statuts, par l'abrogation de l'art.6 et modification de l'art.4, compétence en son IV-services mutualisés.

Il est précisé que le conseil municipal de chaque commune membre doit délibérer sur ce point.

La communauté de communes du canton de Villefranche de Lauragais est habilitée à créer un service d'instruction des autorisations des droits des sols sur la base des dispositions de l'article L.5211-4-2 du CGCT. Chaque conseil municipal membre de la communauté des communes doit se prononcer en donnant leur accord sur la modification statutaire.

Vote POUR à l'unanimité

## **4 – TRANSFERT DE COMPETENCE POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES, DES RESEAUX ET DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.**

(Délibération n° 29-2015)

Le conseil Général a élaboré un schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) le 14/09/2014

qui vise à couvrir progressivement le territoire départemental en très haut débit d'ici 15 à 20 ans.

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015**

Ce schéma se déroulera en 3 phases avec une volonté de desserte quasi-totale du raccordement en FTTH (fibre optique) des sites prioritaires et des foyers.

Délibération prise le 16/04/2015 par le Conseil Communautaire de Cap Lauragais adoptant la mise à jour des statuts de la communauté de communes pour l'adhésion au futur syndicat mixte ouvert chargé de réaliser les installations .

Le conseil municipal de chaque commune membre doit délibérer sur ce point.

Vote POUR à l'unanimité

## **5 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION « CUI » (délibération n° 30-2015)**

Le contrat sera prolongé de 6 mois selon les règles en vigueur.

Vote POUR à l'unanimité

## **6 – VENTE CHEMINS RURAUX**

Suite à l'entrevue du 23/02/2015, avec le géomètre et le notaire de la commune et en présence des personnes concernées, il s'avère qu'une vente à l'euro symbolique n'est pas autorisée.

L'Euro symbolique est uniquement autorisé pour la commune qui achète.

La commission de la voirie propose le prix de vente des chemins ruraux à 0.10 €/m2.  
Acceptation à l'unanimité.

Madame le maire propose d'annuler et de remplacer les délibérations concernées :

Annulation délibération n° 51-2014 et remplacée par la Délibération N° 31-2015).  
Déplacement d'une partie du chemin rural de Gaffarel.

Annulation délibération n° 52-2014 et remplacée par la Délibération N° 32-2015).  
Cession chemin rural d'Enrobert, bois deTaoule, Nagard au Rouch.

Annulation délibération n° 53-2014 et remplacée par la Délibération N° 33-2015).  
Cession chemin rural d'Enrobert.

Vote POUR à l'unanimité, pour chaque délibération

La commission de la voirie a été informée par le géomètre, concernant le chemin des Ganelettes, que la délibération n° 23-2011 prise le 7/06/2011 est non conforme.

La raison est que le chemin n'a pas été déclassé lors de l'enquête publique du 31/07/1987 suite aux délibérations des 30/08/1986 et 31/07/1987.

Madame le maire précise qu'il y aura une enquête publique, après un arrêté du maire qui désignera un commissaire enquêteur.

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015**

Puis une délibération du conseil municipal devra être prise pour l'aliénation de tout ou une partie du chemin.

## **7 – RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT LE « JARDINS DES ROUCA »**

La délibération 24-2011 et complétée par la délibération N° 34-2015 :

Madame le maire précise qu'il n'y a pas de modification sur la conformité des travaux (en possession de la commune) sauf la voirie et les réseaux d'assainissement (un passage de caméras doit être effectué par une entreprise privée à la demande de l'association).

La commune acquerra la voirie à l'euro symbolique. Les frais de notaires seront à la charge du vendeur (association syndicale du Jardin des Rouca). Un acte notarié pour la voirie (parties communes) sera établi pour la commune et celle-ci, une fois propriétaire, transfèrera les compétences à chaque organisme.

Le président de l'association devra être autorisé par l'AG à signer les documents.

Réponse de Cap Lauragais favorable. (Cap Lauragais intégrera au moment du transfert de ces voix dans le procès verbal constatant la mise à disposition de la voirie communale.)

Vote POUR à l'unanimité

## **8 – MODIFICATION DU PERIMETRE DE COMPETENCE DU SITPA (délibération n° 35-2015)**

SITPA (Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées)

Retrait de la commune de Saint Rome  
Adhésion de la commune de Bordes-de-Rivière

Vote POUR à l'unanimité

## **9 – MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-GARONNE**

Réflexion si la commune doit adhérer au service emploi –missions temporaires.

Il sert à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article 3 de la loi 84-53 modifiée)

Le conseil n'est pas favorable.

## **10 – CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (délibération n° 36-2015)**

Madame le maire propose un remplacement de Noel Margadit parti à la retraite anticipé depuis le 1 juin 2015 par un contrat aidé.

Réception des CV et entretiens à venir. Une date d'embauche début septembre 2015.  
Un autre contrat aidé pour l'école (cantine, ménage et surveillance) est envisagé pour soulager l'équipe déjà en place.

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015

Vote à l'unanimité

## 11 – ABRI TERRAIN DE JEUX

Devis demandé par l'équipe groupe de travail « jeunes » réalisé par Chausson pour construction abris pour un montant d'environ 2500€

Attente d'autre devis, car jugé trop cher par la majorité des membres du conseil.

## 12 – LOGICIEL POUR SECRETARIAT

2 devis réalisés ce jour : pour environ 1500€. Le 3ème est en attente.

Le conseil est favorable à l'achat.

Au vue du montant, une délibération n'est pas nécessaire.

## INFORMATIONS DIVERSES & QUESTIONS DIVERSES :

- PEDT (projet éducatif territorial) avec la commune de Montclar (délibération n° 37-2015)

Mise en place d'un Projet Educatif Territorial. Proposition d' 1 heure d'activité périscolaire par semaine (le jeudi après l'arrivée du bus) réalisée par des intervenants extérieurs au sein de l'école encadrée par une ATSEM, aidée éventuellement de bénévoles.

Vote à l'unanimité

- ADAP (délibération n° 38-2015)

Possibilité de demande de délais supplémentaires, avant le 27/06/2015, pour l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité. Vu l'endettement communal et les difficultés techniques. Accessibilité pour l'ensemble des lieux publics (mairie et école) la date butoir pour le projet de financement est fixée au 30 septembre 2015.

Dossier d'étude en cours et demande d'une prolongation à la préfecture.

Vote à l'unanimité

- Travaux de réparation véhicule communal fait pour un montant proche de 600€ :

Achat d'occasion d'une boîte de vitesse à 350€ (garantie 3 mois) après montage 5ème vitesse défectueuse, démontage et échange de la pièce.

Achat d'accessoires (huile et joints) pour un montant d'environ 226€.

Montage et démontage en bénévolat.

Le véhicule fonctionne.

- Achat bétonnière et brouette pour un montant de 400€, en février 2015.

- Etude financière en cours concernant le budget de la commune de 2008 à 2014 : rdv avec l'ATD le mercredi 10 juin au matin.

- Abri bus : suite à un constat de risque d'éclatement du verre et par mesure de

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015**

précaution, il a été enlevé le lundi 8 juin 2015 afin de faire les travaux nécessaires.

- Elections conseillers municipaux: une date a été fixée par arrêté préfectoral le 21 et 28 juin.  
5 candidats se sont présentés et ont déclaré leur candidature en préfecture.
- **SIVURS** suite à conseil syndical du 28 mai 2015 (présence de Franck VISENTIN)  
augmentation de 3% sur les repas scolaires
- Etude de mise à disposition d'une partie de terrain pour les locataires « Cité des jardins » avec convention.
- Voir pour intervention géomètre, prix location à l'année 50€, à réfléchir.

Madame le Maire lève la séance à 00 heures 10 minutes.

Fait à Lagarde, le 22 juin 2015

**Véronique Terrier,**  
Secrétaire de séance